



## Mes droits en cas de saisie-vente

Par **petitrenard**, le **23/01/2017 à 20:59**

JE VIS AVEC QUELQU'UN sans être pascés .cette personne est poursuivie par les Huissiers.

tOUS les meubles m'appartiennent. Je n'ai pas toutes les factures et la plupart des objets viennent de ma famille.

Comment faire pour prouver que ces meubles,sont ma propriété.

J'ai prêté une grosse somme d'argent pour appurer les droits de succession de ses parents.J'ai également payé des sommes à des Huissiers,également emprunté de l'argent pour lui. Doit-il une reconnaissance de dette car il m' a mis sur la paille

Au secours

Merci

Par **Visiteur**, le **23/01/2017 à 23:12**

Bsr

En plus des factures que vous possédez, regroupez tous les témoignages possible, prenez des photos et faites faire un constat par huissier.

Par **amajuris**, le **23/01/2017 à 23:42**

bonjour,

pour la reconnaissance de dettes, je crains qu'il refuse de la signer.  
votre concubin pourra dire qu'il s'agissait de dons.  
salutations